

Bruxelles, le 27 mars 2017
(OR. fr)

7526/17

**Dossier interinstitutionnel:
2014/0121 (COD)**

**CODEC 450
DRS 14**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 10 avril 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 50 et l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 9 juillet 2014².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 14 mars 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ doc. 8847/14.

² JO C 451 du 16.12.2014, p. 187.

³ doc. 7269/17.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:

- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 2/17;
- de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session les déclarations figurant à l'addendum à la présente note.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
